



PIEBIEM

Communiqué de presse

Association Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

<https://piebiem.webnode.fr>

Contact presse : piebiem.contact@gmail.com

Eric Guillot : 06.77.18.41.49.

Arradon, le 31 juillet 2026

Enquête publique sur le raccordement de la zone éolienne en mer Bretagne sud : PIEBIEM dénonce le passage en force de l'Etat dans un contexte juridique très incertain.

L'Etat vient d'annoncer que l'enquête publique sur le raccordement de Bretagne sud aura lieu du 17 août au 28 septembre 2026, en plein été, et ceci alors que des éléments importants, comme le diagnostic archéologique complet ne seront pas connus. Cette situation sur laquelle avaient alerté les garants CNDP de la concertation continue sur Bretagne sud était pourtant prévisible et l'ouverture de l'enquête en absence d'une information complète du point de vue archéologique dans une zone aussi sensible et ayant fait l'objet d'un classement UNESCO au patrimoine mondial pour ses mégalithes ne peut qu'interroger.

De plus, la plus haute juridiction de l'ordre administratif français a été saisie sur plusieurs points critiques du projet.

PIEBIEM rappelle qu'un recours contentieux est en cours après du Conseil d'État afin d'obtenir l'annulation de l'appel d'offres n°10 sur l'éolien en mer, à l'initiative des associations nationales (Cérémé, Fédération Environnement Durable, Réseau Énergies Terre&Mer, Vent des Maires) et plusieurs associations locales, dont trois morbihannaises (***PIEBIEM ; Les Amis de Saint-Gildas et de la Presqu'île de Rhuys, Gerveur Da Viken***). Il porte notamment sur l'absence d'évaluation préalable rigoureuse des impacts sur la biodiversité marine, l'avifaune, la pêche, le tourisme, ainsi que sur le patrimoine ; sur le non-respect de règles édictées par l'Etat lui-même (égalité de traitement des candidats, cadencement des appels d'offres avec la PPE3...) et des recommandations de la CRE.

PIEBIEM rappelle également qu'un recours contentieux est en cours auprès du Conseil d'État afin d'obtenir l'annulation du décret PPE3, (Bretagne sud 2 dépend de l'AO10 et de la PPE3) à l'initiative des associations nationales comme la Fédération Environnement Durable, Vent de Colère, Sites et Monuments et plusieurs associations locales dont trois morbihannaises (***PIEBIEM, Gardiens du Large, Gerveur Da Viken***). Il porte notamment sur le fait que le décret attaqué est illégal en ce qu'il est intervenu au terme d'une procédure irrégulière, qui aurait dû notamment passer par le vote préalable d'une loi PPE3.

Tout ceci crée un environnement juridique très incertain pour Bretagne sud sans parler du contexte politique lié aux prochaines présidentielles (certains candidats se sont prononcés pour une suspension de l'AO10), ni des incertitudes techniques (puissance des éoliennes) et financières (les difficultés récurrentes du consortium Pennavel) pour Bretagne sud 1.

Ce contexte juridique, politique, économique, technique pour le moins compliqué de Bretagne-Sud interroge sur la décision de RTE et de l'Etat de lancer maintenant l'enquête publique sur son atterrissage. PIEBIEM dénonce une tentative de passage en force et de verrouillage du projet,

contraire à la démocratie, à la rationalité technique et économique et à la protection de nos littoraux et de leur environnement et demande à sursoir au démarrage de l'enquête.

L'association « PIEBÎEM ».
Tél. : 06.77.18.41.49.